

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête de Monsieur Claude Steichen

pour l'exécution des travaux de taille de saules têtards, destinés à prévenir la casse des troncs, sur le territoire de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 15 septembre 2026.

Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 16 septembre 2026 au 16 décembre 2026

Dalheim, le 15 septembre 2026


La secrétaire communale f.f.
Tamara MANGERICH


Le bourgmestre
Romain KILL